

Dans le domaine des subventions agricoles, nous pourrions peut-être aller au-delà du cadre de l'OMC. Par exemple, pourrions-nous convenir d'interdire aux pays membres d'accorder des subventions à l'exportation dans la région?

Dans d'autres domaines, nous voudrions peut-être simplement recourir aux instruments de l'OMC pour atteindre nos objectifs, par exemple l'Accord de l'OMC sur les marchés publics.

Nous devons trouver des réponses à ces questions avant d'entreprendre les négociations.

Deuxièmement, comment devons-nous procéder pour arriver à l'Accord de libre-échange des Amériques? Quelle approche allons-nous utiliser?

Évidemment, nous allons nous inspirer des divers accords infrarégionaux déjà conclus. La libéralisation réalisée grâce à ces accords va naturellement nous faciliter la tâche. À cet égard, nous sommes très contents que le Chili ait décidé d'accéder à l'ALENA [Accord de libre-échange nord-américain]. Nous accepterions que d'autres pays deviennent membres de l'ALENA, à condition qu'ils puissent en assumer les obligations.

Même si nous allons nous inspirer, cela va de soi, de la libéralisation déjà réalisée grâce aux accords existants, nous ne pourrions pas compléter nos négociations d'ici l'an 2005 en attendant passivement que ces accords réunissent plus de pays. En d'autres termes, le Canada est d'avis que l'Accord de libre-échange des Amériques ne pourra être réalisé uniquement grâce au fait que certains pays vont décider de se rallier à un accord existant.

L'Accord de libre-échange des Amériques ne deviendra réalité que grâce aux efforts concertés de l'ensemble des pays de l'hémisphère.

Pour que les négociations entourant l'Accord de libre-échange des Amériques soient complétées d'ici l'an 2005, il faudra, d'ici 1997, commencer les négociations dans certains domaines, sinon dans tous.

Pour y parvenir, nous, en tant que ministres, devons avoir déterminé, d'ici là, quelle approche nous avons l'intention d'utiliser.

- Les négociations se feront-elles de bloc à bloc entre les signataires des accords infrarégionaux existants?
- Ou bien, pour ce nouvel accord de libre-échange de l'hémisphère, allons-nous respecter la tradition et le rendre accessible aux 34 participants?